

Département
du Nord

C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Projet de délibération du Conseil d'Administration du 21 mai 2026

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 7.1
2026/12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 21 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Laurent POUIL-LART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Guy QUENET, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Martine HERBAUX, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Était absente excusée représentée : Isabelle LEPERS (procuration Marion DUBOIS).

Était absent excusé : Pascal BOILEAU.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 15

Nombre d'Administrateur absent représenté : 1

Nombre d'Administrateur absent excusé : 1

POINT 4) Budget Primitif 2026 - CCAS de Cysoing

Le Conseil d'Administration du CCAS de CYSOING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable au CCAS ;

Vu la délibération portant adoption du Compte Administratif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025, constatant un excédent de fonctionnement reporté de **21 928,88 €** et un excédent d'investissement reporté de **93 505,26 €** ;

Considérant que le Budget Primitif 2026 est un acte de prévisions et d'autorisations qui reprend les grandes orientations d'action sociale actées lors du débat d'orientations budgétaires du 15 mai 2026 ;

Considérant les prévisions établies pour la **Section de Fonctionnement** (équilibrée en dépenses et en recettes à **83 685,88 €**) :

- **En Recettes :**

- Au chapitre 70 (produits de service / concessions cimetières) : **1 500,00 €** ;
- Au chapitre 74 (dotation de la Ville) : **52 000,00 €** ;
- Au chapitre 75 (autres produits / loyers des baux ruraux et de chasse) : **8 257,00 €** ;
- Au compte 002 (reprise du résultat antérieur de fonctionnement) : **21 928,88 €** ;

- **En Dépenses :**

- Au chapitre 011 (charges à caractère général) : **27 952,97 €** ;
- Au chapitre 65 (charges de gestion courante / secours d'urgence, bons aînés, rentrée scolaire, vélos, subventions) : **33 743,57 €** ;

- Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) : **4 080,00 €** ;
- Au chapitre 042 (opérations d'ordre / virement à la section d'investissement) : **17 909,34 €** ;

Considérant les prévisions établies pour la Section d'Investissement :

- **En Recettes :** comprenant l'excédent de financement reporté (compte 001) pour **93 505,26 €** et le virement d'ordre issu du fonctionnement pour **17 909,34 €**, soit un total de **111 414,60 €** ;
- **En Dépenses :** couvrant la participation nécessaire à l'investissement du CCAS et intégrant le report des restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent d'un montant de **15 877,20 €** pour un total équilibré de **111 414,60 €** ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), arrêté en dépenses et en recettes (y compris les résultats antérieurs reportés et les restes à réaliser), aux montants suivants :

C.C.A.S. de Cyscoing - C.C.A.S. de Cyscoing - BP - 2026			
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		85 537,40	17 909,34
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	15 877,20	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 83 505,26
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	111 414,60	111 414,60
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		83 685,88	61 757,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 928,88
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	83 685,88	83 685,88
	TOTAL DU BUDGET (4)	195 100,48	195 100,48

Article 2 : De valider le vote des crédits par nature au niveau de chaque chapitre budgétaire pour l'exercice 2026.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux au titre du contrôle de légalité et qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du CCAS.

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État